Conditions générales d'utilisation

Les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation du téléservice « Espace Mon Compte » via le site https://loirelayonaubance.geosphere.fr/portailccs

Article 1 - Définitions

Le « téléservice » désigne l'espace Mon Compte, auquel l'usager a accès. Le « service » désigne le service Urbanisme et foncier de la Communauté de communes Loire Layon Aubance responsable de la base usagers, utilisée par l'espace Mon Compte.

La mise en place du téléservice a pour objectif de permettre à l'usager de gérer son compte personnel et d'accéder à ou un plusieurs téléservices proposés par la Communauté de communes Loire Layon Aubance. Il est édité par la Communauté de communes Loire Layon Aubance :

Service Ads
15 rue de la Fuye, Parc d'activité de Lanserre, Juigné-sur-Loire
49610 LES GARENNES SUR LOIRE.

Article 2 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre la Communauté de communes Loire Layon Aubance et l'usager ainsi que les conditions applicables à toute utilisation de l'espace Mon Compte. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L'usager doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l'utilisation du téléservice. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l'usager a lu et accepté les présentes CGU. Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'usager.

Article 3 - Utilisation du téléservice

L'utilisateur est seul responsable des informations et données qu'il transmet au téléservice aux fins de renseigner son compte Il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l'utilisation de ses accès. Il informera le service gestionnaire du téléservice s'il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Ceux-ci se réservent le droit de le changer, de bloquer le Profil et de notifier l'utilisateur concerné.

L'utilisateur s'interdit d'employer et de transmettre tout terme ou données susceptibles d'être constitutifs de crimes ou délits selon la législation française en vigueur, et notamment, la

provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l'atteinte à l'autorité de la justice et aux bonnes mœurs, la diffamation ou l'injure, l'atteinte à la vie privée.

3.1 Création d'un compte

L'usager créé un compte particulier ou professionnel en sélectionnant « créer un compte » sur la page d'accueil du téléservice. Sur la page d'accueil, l'usager peut accéder aux téléservices parmi ceux qui sont accessibles par le compte de connexion. La création de compte est soumise à validation par lien email pour un particulier ou par approbation de l'administrateur du téléservices pour un professionnel.

Une fois le compte validé, l'usager peut se connecter à son espace « Mon compte » et accéder à la gamme du téléservice urbanisme ».

3.2 Limitation au téléservice

L'usager peut déposer de nombreuses pièces sur le téléservice dans le cadre de sa démarche de demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les extensions de format de fichiers acceptés sont : **PDF, DOC, DOCX, JPEG, PNG.**

L'administration limite à **150Mo le poids global de l'ensemble des pièces** transmises via le formulaire.

3.3 Gestion des consentements

Dans la rubrique Mes paramètres, l'usager peut, à tout moment, accorder ou retirer son consentement à l'envoi de communications adressées par la Communauté de communes Loire Layon Aubance à l'adresse mail de contact renseignée par l'usager. Il peut s'agir d'une communication régulière (lettre d'information) ou de communications ponctuelles d'ordre général.

3.4 Suivi des demandes

L'usager dispose, dans la rubrique « mes dossiers en cours » et « mes dossiers terminés » d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées avec la Communauté de communes Loire Layon Aubance sur des téléservices reliés à « Mon Compte ».

Article 4 Gestion des données personnelles

Dans la rubrique Mon Profil, l'usager peut enregistrer ses données personnelles. Cet enregistrement est réalisé à l'initiative de l'usager, soit spontanément, soit lors de la saisie d'un formulaire en ligne sur un autre téléservice relié à Mon Compte, après recueil du consentement de l'usager.

Les données personnelles enregistrées alimenteront, avec son consentement, les formulaires utilisés par l'usager sur des téléservices reliés à Mon Compte. Ce dispositif a pour finalité d'éviter à l'usager de fournir plusieurs fois à la Commune les données personnelles déjà communiquées lors d'une précédente procédure.

L’usager bénéficie d’un droit d’accès aux données enregistrées sur son compte. Il peut en demander la suppression, soit depuis le téléservices soit en appelant le 02 41 74 93 74. De son côté, en cas de manquement du demandeur aux présentes Conditions Générales d’Utilisation, la Communauté de communes Loire Layon Aubance se réserve le droit de procéder à la suppression du compte concerné, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure adressée au demandeur par courrier électronique et restée sans réponse quarante-huit (48) heures après envoi.

Article 5 - Responsabilités et garanties

5.1 - L’usager est seul responsable de l’utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l’avoir été par l’usager et sous son entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s’engage à en avertir sans délai la Communauté de communes Loire Layon Aubance via le 02 41 74 93 74. La commune et la Communauté de communes Loire Layon Aubance ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservices pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

5.2 - L’utilisation du téléservices implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La commune et la Communauté de communes Loire Layon Aubance ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La commune et la Communauté de communes Loire Layon Aubance ne garantissent pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de la Commune et la Communauté de communes Loire Layon Aubance ne sauraient être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l’écourter ou en modifier les conditions d’utilisation. La commune et la Communauté de communes Loire Layon Aubance déclinent toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La commune et la Communauté de communes Loire Layon Aubance ne sauraient être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

Article 6 : Protection de vos données à caractère personnel (RGPD)

Le traitement automatisé de certaines de vos données à caractère personnel, au sens du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et liberté, est nécessaire pour enregistrer votre demande en ligne. En cochant la case du téléservice prévue à cet effet : « j’accepte les conditions générales d’utilisation (CGU) et j’autorise les conditions

du traitement automatisé des données à caractère personnel (RGPD), vous autorisez le traitement de ces données. Vos données ne pourront être utilisées que pour les finalités du service, et ne sont vendues à aucun partenaire extérieur.

La finalité principale de ce traitement est l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme : l'accès et l'utilisation du site et la gestion de la relation avec l'utilisateur du site.

Cette finalité répond à une mission d'intérêt public et à des obligations légales pour ce qui est de l'instruction des dossiers et repose sur le consentement pour ce qui est de l'usage du téléservice lui-même.

Les seules personnes ayant accès à ces données seront :

- Les agents du service d'instruction (agents des services de la commune, les agents instructeur ads de la communauté de communes)
- Le prestataire informatique du portail usagers et professionnel.

Le service s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint légalement ou en raison d'un motif légitime (lutte contre la fraude et l'abus, exercice de droits de la défense etc…).

Article 7 - Archivage et preuve

La Communauté de communes Loire Layon Aubance est seule responsable de l'archivage des données transitant sur le téléservice. Seuls les éléments ayant fait l'objet d'un tel archivage peuvent être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d'un éventuel différend entre le demandeur et le service gestionnaire. En particulier, les différentes versions des Conditions Générales d'Utilisation sont archivées électroniquement par les services de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, afin de leur conférer une valeur légale.

Article 8 - Réclamations

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées sur le site web de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, via le formulaire de contact.

Article 9 - Propriété intellectuelle

Les images, textes, logiciels et autres contenus et composants du téléservice sont la propriété de la Communauté de communes Loire Layon Aubance ou de ses partenaires et sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation, reproduction, adaptation, traduction, rediffusion, totale ou partielle du téléservice et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants et L.716-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. L'accès au téléservice ne confère ainsi à l'usager aucun droit de propriété intellectuelle relatif au téléservice ou à son contenu. L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite, sans un accord écrit express et préalable de la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

Article 10 - Sanctions

Le service gestionnaire se réserve le droit de prendre toute mesure leur semblant adéquate à l'encontre de tout usager contrevenant, selon lui, aux dispositions de la législation en vigueur ou des présentes CGU. Ces mesures peuvent comprendre, notamment, un ou plusieurs avertissements adressés à l'usager en en cause, son exclusion du téléservice ou des actions en justice.